



Noms sur le tabo immo

Par **Sarita13**, le **27/04/2023** à **10:43**

Bonjour,

Mon ex conjoint et moi-même avons acheté un appartement (avant séparation) et nos deux noms se trouvent sur le tabo. Cependant, maintenant séparé, il souhaite retirer mon nom. Je souhaiterais mettre le nom de notre fille afin de lui assurer l'appartement.

Comment peut-il retirer mon nom du tabo?

Dois-je être au place pour le processus ?

Puis-je refuser qu'il ne retire mon nom ?

Peut-il mettre le nom de notre fille dessus afin de garantir qu'elle sera l'ayant droit du bien ?

Par **youris**, le **27/04/2023** à **10:47**

bonjour,

êtes-vous en France, j'ignore ce qu'est le tabo.

après recherche, je pense qu'il s'agit du cadastre israélien, comme légavox est un site de droit français, je vous conseille de poser votre question sur un site juridique de ce pays.

salutations